

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 186

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 BIS AE

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* À la première phrase du cinquantième alinéa de l'article L. 422-2, les mots : « trente-huitième à quarantième » sont remplacés par les mots : « quarantième à quarante-deuxième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, tenant compte de l'insertion de deux nouveaux alinéas à l'article L. 422-2 du code de la construction et de l'habitation, à cet article et à l'article 33 *septies* AA.